

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, LE CALVE Jean-Philippe, BERNARD Anne-Sophie, FOURRICHON Annick, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, MAZZOTTI Cédric, HUG Catherine, BIDON Maggy, DUHAMEL Pascal, FAYET Jean Yves, GRANGE Françoise, SEIMANDI Christophe, SALUS Patricia, JUPPET Werner.

Absents excusés : CUZOL Raphaële

Pouvoirs : CUZOL Raphaële a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente à 19 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 10 avril 2021.
2. Jury d'Assises 2022.
3. Approbation de la modification des statuts du syndicat des rivières de la Basse Azergues.
4. Compétence mobilité/Transport.
5. Tarifs communaux
6. Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.
7. Approbation de la convention pluriannuelle relative à l'archivage avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.
8. Approbation de l'avenant de prolongation relatif à la médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.
9. Examen de la réserve N° R04 au plan local d'urbanisme.
10. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) JURY D'ASSISES 2022

Comme chaque année, un tirage au sort des jurés d'assises devant former la liste annuelle du jury d'assises doit être effectué sur la base de la liste électorale. Trois personnes ont été tirées au sort. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par la commission réunie au siège de chaque cour d'assises dans les conditions prévues par le code de procédure pénale.

3) APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES RIVIERES DE LA BASSE AZERGUES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la délibération n° 05032021 du comité syndical du SRBA en date du 9 mars 2021, par laquelle le comité syndical a approuvé les nouveaux statuts du syndicat. Il s'agit de modifications mineures comme le changement d'adresse du siège qui se situe au 34 Impasse Duchemin 69 480 Ambérieux.

Les compétences ont été requalifiées et sont les suivantes :

- La valorisation paysagère, pédagogique et touristique de l'Azergues et de ses milieux aquatiques associés, en dehors des traversées urbaines ;

- Les études et les travaux permettant de valoriser et de préserver le petit patrimoine lié à l'eau ;
- La dératisation, et de façon générale, la lutte contre les espèces animales indésirables proliférant en bord d'Azergues et dans ses biefs ;
- Le curage des fossés cadastrés implantés dans le lit majeur de l'Azergues.

Pour rappel, le comité syndical est composé de deux délégués par commune. Raphaële CUZOL et Valérie DUGELAY représentent la commune de Lucenay.

En application de l'article L-5211-20 du CGCT, le conseil municipal, dans un délai de 3 mois à compter de la notification, peut faire connaître par délibération, sa décision d'approuver ou non cette modification des statuts, à défaut la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 18 voix Pour, (Jean-Philippe Le Calvé n'étant pas encore arrivé), approuve, à l'unanimité les nouveaux statuts du SRBA.

4) COMPETENCE MOBILITE TRANSPORT

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale

Le conseil communautaire de la communauté de communes de Beaujolais Pierres Dorées, a par délibération en date du 24 mars 2021 modifié les statuts de la communauté de communes pour se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L 1231-1-1 du code des transports.

Madame le Maire précise que les communes membres de cette intercommunalité ont 3 mois pour se prononcer sur cette modification de statuts, à défaut de réponse la décision est réputée favorable.

Après délibération, le conseil municipal, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts proposée par le conseil communautaire et au transfert de sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité.

4) TARIFS COMMUNAUX.

Madame BOUVET Nicole, Adjointe déléguée aux affaires scolaires présente les propositions de tarifs de la commission scolaire communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter ces derniers :

Prestations	Catégories	Tarifs € TTC 2021/2022
Restauration scolaire	Elèves lucenois	4,70
	Elèves extérieurs	4,85
	Elèves allergiques lucenois (50%)	2,40
	Elèves allergiques extérieurs (50%)	2,50
	Prof. des écoles	7,10
Garderie périscolaire lundi mardi jeudi 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 vendredi 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00	Lucenois QF1	1.60 / heure
	Lucenois QF2	1.80 / heure
	Lucenois QF3	2.00 / heure
	Extérieurs QF1	1.70/ heure
	Extérieurs QF2	1.90 / heure
	Extérieurs QF3	2.10/ heure
Etudes surveillées	Lucenois QF1	1.60/ jour

lundi jeudi 16h30 à 18h	Lucenois QF2	1.80 / jour
	Lucenois QF3	2.00 / jour
	Extérieurs QF1	1.70 / jour
	Extérieurs QF2	1.90 / jour
	Extérieurs QF3	2.10/jour
Animations du temps méridien	Lucenois et extérieurs QF1	0.03/ jour
	Lucenois et extérieurs QF2	0.04/ jour
	Lucenois et extérieurs QF3	0.05/ jour

Valeurs des (QF) quotients familiaux CAF

QF1 = -500

QF2 = 500 à 800

QF3 = 800 et plus

6) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire propose, après étude de la commission scolaire, de revoir le règlement intérieur du restaurant scolaire pour une meilleure organisation de la pré commande des repas. Il s'agit de revoir notamment l'article 3 relatif aux modalités d'admission. Les inscriptions devront être effectuées 8 jours à l'avance et au plus tard le jeudi pour la semaine suivante. Les annulations d'inscriptions restent possibles si elles sont faites au minimum 48 heures à l'avance.

Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve ce règlement intérieur.

7) APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE A L' ARCHIVAGE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le CDG 69 répond à la demande des communes demandant que leur soient affectés des agents dans le cadre de missions temporaires d'archivage. Elle rappelle que ce service est intervenu 16 jours en mars 2021 au prix de 300 euros la journée.

Madame le Maire propose au conseil municipal, afin de parfaire le traitement du fond d'archives, de faire réaliser cette mission d'archivage par le CDG 69 pendant deux ans (année 2022 et année 2023) et que la durée de la mission soit de 3 jours par an.

Madame le Maire expose à l'assemblée la convention proposée par le CDG 69 qui prévoit un coût journalier de 315 euros.

Le Conseil Municipal après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette convention pluriannuelle et autorise Madame le Maire à la signer.

8) APPROBATION DE L'AVENANT DE PROLONGATION RELATIF A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 26 juin 2018, il avait été décidé d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale proposée par le CDG69, médiateur compétent dans le cadre de l'expérimentation nationale.

Le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à signer la convention N°2018-69 avec le CDG69 qui prévoyait la fin de cette mission au 18 novembre 2020, date de la fin de

l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux.

Madame le Maire indique que le décret N° 2020-1303 reporte la date de la fin de l'expérimentation et en fixe la date au 31 décembre 2021.

Par conséquent, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un avenant de prolongation afin que la médiation préalable puisse continuer à s'appliquer aux agents communaux jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cet avenant de prolongation et autorise Madame le Maire à le signer.

9) EXAMEN DE LA RESERVE N°04 AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame VERMARE Michelle, Adjointe à l'urbanisme présente le dossier. Elle rappelle que lors de l'élaboration du PLU rendu exécutoire le 11 janvier 2017, il a été prévu des emplacements réservés pour équipements. La parcelle N° 2239 de 3343 m² comprend notamment la réserve R04 pour une superficie de 2603 m². Cette réserve était destinée pour du stationnement, parkings relais.

Le 23 novembre 2020, il a été reçu en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant cette parcelle, à laquelle la commune a répondu ne pas souhaiter exercer son droit de préemption tout en indiquant que ce terrain faisait l'objet d'une réserve.

Le 14 janvier 2021, le propriétaire a mis en demeure la commune d'acquiescer ladite parcelle ou de renoncer à cette acquisition. Le propriétaire précisait qu'il avait une proposition pour l'achat de cette parcelle. Renseignements pris, le promoteur propose 5 lots.

La commission d'urbanisme s'est réunie et après étude du dossier, considérant que la future mise en place du dispositif stop connecté à proximité du parking du stade (pouvant servir de parking de covoiturage), propose que la commune renonce à l'acquisition de cette réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission, décide que cette acquisition est inopportune et ne présente plus d'utilité pour la Commune. Le conseil municipal acte que le droit de préemption est purgé par le renoncement de la Commune, la propriétaire récupère la libre utilisation de son terrain. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

10) QUESTIONS DIVERSES.

Stage

Une convention de stage d'observation a été signée pour l'accueil d'un élève de seconde, à l'école du 7 au 11 juin entre la commune et le lycée Notre Dame de Mongré.

Voirie

Jean-Philippe LE CALVE, fait une mise au point et rappelle que la délibération prise lors du précédent conseil municipal relative à la zone 30 visait à étendre cette dernière au secteur de l'école et ne prévoyait pas la pose de nouveaux ralentisseurs contrairement aux rumeurs.

Le collecteur papier sera déplacé du parking de la mairie au parking situé devant l'école primaire.

Une remise aux normes pour personnes à mobilité réduite des passages piétons aux abords de la mairie a été effectuée.

Flash Info et site internet

Annick FOURRICHON indique qu'en juillet va sortir un flash info qui annoncera toutes les festivités de cet été organisées par la commune et les associations. Il sera distribué en juin.

Madame le Maire précise que ce ne sera pas un Brèves, il ne contiendra pas de mot du Maire, ni d'expression de groupes d'élus.

Annick FOURRICHON précise quelques informations sur le site de la commune

Le site de la commune fonctionne depuis 5 ans environ, il était consulté régulièrement ; cependant depuis le confinement le nombre des visites a explosé. Aujourd'hui 1^{er} juin, nous avons enregistré 868 visites et la semaine dernière 4245 ; un tel succès nous oblige à le mettre à jour régulièrement.

Le site comprend 11 rubriques qui contiennent en moyenne 5 à 10 pages. Dernièrement nous avons installé des pictogrammes et des logos pour le rendre plus attractif et simplifier la navigation. Ainsi, lorsque nous cliquons sur le pictogramme ou le logo, nous accédons directement à la page souhaitée.

Exemple : après le premier clic sur droits et démarches, j'ai tout devant moi : papiers, état civil, passeport, la famille.

Nous pouvons connaître aussi les pages les plus visitées.

Le top 10 des pages :

- 1 Page d'accueil
- 2 Santé
- 3 PLU
- 4 Déchetteries
- 5 Ecole
- 6 Droits et démarches
- 7 Le conseil municipal
- 8 Accueils de loisirs interco
- 9 Associations
- 10 Conseils Municipaux, les comptes rendus.

Conseil municipal d'enfants

Nicole BOUVET indique que le 29 mai a eu lieu à la communauté de communes, la journée de rencontre des CMJ communaux qui rassemblait les enfants de 9 communes. Chacun a présenté sa commune.

Nicole Bouvet remercie Cédric MAZZOTTI pour la réalisation d'un film avec les enfants. L'après-midi les enfants ont travaillé par atelier sur le thème de l'environnement.

Cédric MAZZOTTI a travaillé sur l'organisation d'un nouveau pédibus en fonction des lieux d'habitation des enfants.

Une journée sans voiture va être organisée le 28 juin pour sensibiliser les parents à aller à pied ou en vélo à l'école.

Course d'orientation Adolescents

Maggy BIDON présente le dossier. La commission jeunesse organise une course d'orientation le 25 juin pour les jeunes de 12 à 25 ans dans le cœur du village. Les jeunes ont distribué les flyers.

Géopark

Christophe SEIMANDI indique que le 10 juillet la commission géosite organise une balade ludique au coucher du soleil. C'est une marche jumelée à un jeux.

Il précise également que les dossiers de la table d'orientation et de la frise historique avancent.

Plan de la commune

Pascal DUHAMEL informe l'assemblée que le plan de la commune sera validé dans sa version définitive prochainement.

Commission cadre de vie et animation

Les commissions travaillent sur un logo communal incluant le blason. La population sera consultée au travers d'un vote participatif sur le choix de ce logo.

Rosé Nuits d'été

Anne-Sophie BERNARD indique que dans le cadre de la manifestation Rosé Nuits d'été, la décoration du village aura lieu le 3 juillet.

Une pièce de théâtre se tiendra dans la carrière suivie d'une dégustation de rosé sur la place de l'église.

L'inscription se fera en mairie pour la pièce de théâtre.

Travaux de bâtiments

Hervé BARJON présente les travaux de rénovation de la salle de conseil municipal. Les travaux se déroulent conformément au planning et se termineront mi-juin.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.
Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 juillet 2021.*